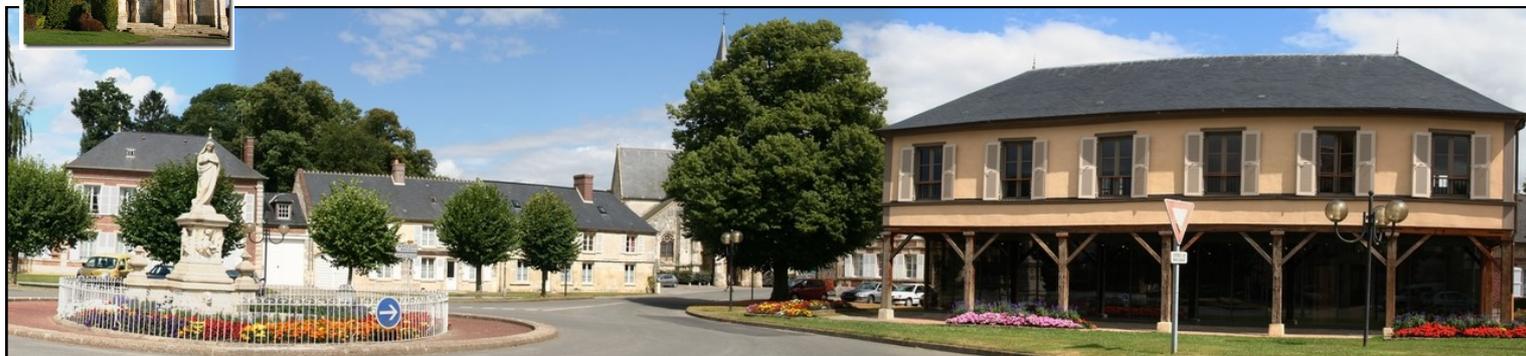




FLASH

MAIGNELAY - MONTIGNY



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION - AVRIL 2021 - N° 207

Maignelay
Montigny



ECHOS DU CONSEIL DU 16 MARS 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 mars 2021 dans la Maison communale Marcel Ville sous la présidence de M. Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents :

M. FLOUR Denis, LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, MM. FIEVEZ Patrick, CARPENTIER Didier, CHAPUIS-ROUX Francis, Mmes BOUCHART Carine, MOKRI Djamila, DELPLANQUE Sophie et POCHOLLE Stéphanie, MM. NAVARRO Julien, LEFRANC Dominique, VAUCHELLE Patrick et DELAME Cédric et Mme GRIGNON Amélie.

Absentes représentées :

Mme CENSIER Christine qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en mémoire de M. Olivier Dassault, Député de la 1ère circonscription de l'Oise.

■ **UNE AIDE POUR LES ÉTUDIANTS**

Afin d'aider les étudiants et les lycéens post-bac (BTS) à traverser la crise sanitaire, le Conseil Municipal a décidé de leur allouer une aide financière de 150 € (sur présentation de justificatifs) selon les critères d'attribution ci-après :

- Etre originaire de la commune
- Justifier du statut d'étudiant ou lycéen post-bac (BTS) âgé entre 18 et 25 ans
- Bénéficier d'une bourse pour l'année scolaire en cours ou de l'APL

Les personnes concernées peuvent se présenter dès à présent au secrétariat de la mairie afin de retirer un dossier.

■ **PLAN COMMUNAL DE RELANCE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET ARTISTIQUES**

De même, un plan communal de relance des activités sportives et artistiques est mis en place pour la prochaine rentrée scolaire. Un « coupon » d'une valeur de 15 € sera attribué à chaque mineur domicilié dans la commune afin d'inciter les jeunes à renouer avec le milieu associatif communal. La commune versera directement l'aide aux associations auprès desquelles se seront fait inscrire ces jeunes.

Les coupons seront à retirer au secrétariat de la mairie à partir du 1^{er} septembre 2021.



MAIRIE
rue François Mitterrand
60420 MAIGNELAY-MONTIGNY
tél. : 03 44 51 14 01
fax : 03 44 51 20 38
mairie@maignelay-montigny.fr

Directeur de la publication :
Denis FLOUR

Rédaction :
Commission communication

Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins



■ RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CCPP

M. Geoffrey Fumaroli, directeur général des services, a présenté aux élus le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Ces nombreux services s'inscrivent dans notre vie quotidienne.

✓ **La famille**

• **La petite enfance**

- 2 multi-accueils à Maignelay-Montigny et à Saint Just. *177 enfants*

- Le relais d'assistantes maternelles. *263 assistantes agréées, 590 enfants accueillis*

• **Les jeunes**

- L'apprentissage de la natation vers les piscines du secteur dont Montdidier. *1742 élèves*

- Formation BAFA. *29 stagiaires, 16 stagiaires aux premiers secours*

- Les équipements sportifs. *202 h/semaine de mise à disposition pour 2 collèges et 23 associations, 2 gymnases et 2 plateaux sportifs*

- Accès au cinéma (dont l'opération Ciné jeunes). *8102 entrées*

• **Les aînés**

- La livraison de repas à domicile. *26 003 repas, 171 usagers*

• **Le logement**

- 2 permanences hebdomadaires pour une aide technique et financière (dont une le vendredi matin à l'Espace Duquesnel)

• **La culture**

- Les ateliers musicaux en partenariat avec les écoles de musique. *85 participants*

- Une saison culturelle (théâtre, cirque, danse), le Festival de Printemps et le Festival Jazz

✓ **La mobilité**

• **Rezo Pouce.** *130 arrêts, 189 inscrits*

• **Rezo Séniors.** *73 passagers, 27 conducteurs solidaires, 500 trajets en un an*

• **La voirie**

- Groupement de commande d'entretien des routes communautaires)

- Requalification de la route de Domfront à Godenvillers. *374 400 € de travaux*

✓ **Economie et Tourisme**

• **Gestion des Zones d'Activités Economiques** (dont celle de Maignelay-Montigny)

• **Hébergements touristiques** (fonds d'aide à la création)

• **Subventions aux associations** d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi (AITT, Mission Locale du Grand Plateau Picard, Jardins du Plateau Picard). *206 385 €*

✓ **Mutualisation des services**

• Des offres mutualisées pour les communes (instruction des autorisations d'urbanisme, groupement de commandes, partage de matériel, formation, ...)

✓ **Les mesures agro-environnementales**

• Dispositif MAEC, mesures agro-environnementales climatiques (entretien des haies, renforcement de la biodiversité, réduction des produits phytosanitaires)

• Partenariat avec l'Institut UniLaSalle Beauvais

✓ **La communauté de communes c'est aussi :**

• La maison de santé à Saint Just en Chaussée

• La gestion des déchets dont la déchetterie

• La défense incendie

• Le raccordement au très haut débit dans les foyers

• L'eau et l'assainissement

Le rapport d'activité 2019 complet est disponible sur le site internet de la CCPP.



REZO SÉNIORS RECHERCHE DES CONDUCTEURS !

Vous aimez le contact et vous souhaitez vous rendre disponible quelques heures par semaine pour emmener des séniors sur de courts trajets du quotidien (courses, RDV, loisirs...)?

Devenez conducteur solidaire !

Vous apporterez ainsi des solutions pour briser la solitude que certaines personnes rencontrent faute de transports.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Thibon Cocu, référente mobilité

☎ 03 44 77 38 68

mobilit@cc-plateaupicard.fr

■ **ETAT CIVIL**

● **Pacs :**

Mme Nelly MINARD & M. Laurent DELAVIERE



Madame Simone Moroy et sa famille remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de Monsieur Bernard Moroy.

■ **HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE**

- les mardis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
- les mercredis de 10h à 12h30 et de 14h à 18h
- les vendredis de 10h à 12h30 et de 16h à 18h30 (accueil des classes de 14h à 16h)
- les samedis de 10h à 13h

Pendant les vacances scolaires, les horaires sont les suivants :

- du mardi au vendredi : 10h - 12h et 14h - 17h30

... Dernière minute ...

Suite aux dernières annonces gouvernementales, l'ALSH et le périscolaire sont fermés jusqu'au 23 avril. La réouverture est prévue le lundi 26 avril.

Seuls les enfants des personnels prioritaires seront accueillis au périscolaire.

Si vous êtes dans ce cas, merci de prendre contact avec le responsable du service jeunesse au 03 44 78 89 16 afin d'en connaître les modalités et d'inscrire vos enfants.

Les repas de la cantine scolaire des 3 prochaines semaines seront automatiquement décommandés.

→ Pour paraître dans le prochain Flash, les informations devront nous parvenir avant le 23 avril 2021

■ **RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS**

La collecte des déchets verts reprendra le mercredi 7 avril dans notre commune jusqu'au 27 octobre et sans interruption pendant le mois d'août.

Sortez vos sacs la veille, pas plus de 5 par foyer, sacs transparents fournis par la Communauté de Communes exclusivement. Sont concernées, uniquement les tontes de gazon et les petites tailles de haies. Pensez aux ouvriers qui sont en bout de la chaîne de tri. En aucun cas les tas de broussailles ou de grosses branches déposés sur le trottoir à même le sol ne seront ramassés.

Pour vous débarrasser de vos déchets verts toute l'année, pensez au compostage ou à la déchetterie. Le dépôt y est gratuit pour les particuliers.

■ **CAMPAGNE DE DÉRATISATION**

La Suez procédera à une campagne de dératisation sur le réseau d'eau usées de l'ensemble de la commune du 6 au 9 avril 2021.

Saint Just en Chaussée

CENTRE DE VACCINATION * COVID-19

Agrément n° 1674

Ouverture lundi 22 mars 2021
 Du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h
 Et le samedi : 9h-12h / 13h-16h

Salle de l'Opus - ZI Nord - Rue Brunehaut

Rendez-vous au : **03 75 34 00 05** (aux horaires d'ouverture) ou sur **Doctolib**

Je suis concerné si :
 J'ai entre **18 et 49 ans**, avec une pathologie à très haut risque (avec prescription médicale de mon médecin traitant)
 J'ai entre **50 et 74 ans**, avec une pathologie à très haut risque (avec prescription médicale de mon médecin traitant)
 J'ai **75 ans et plus**, avec ou sans pathologie. (sans prescription médicale)

*Pfizer-BioNTech ou Moderna

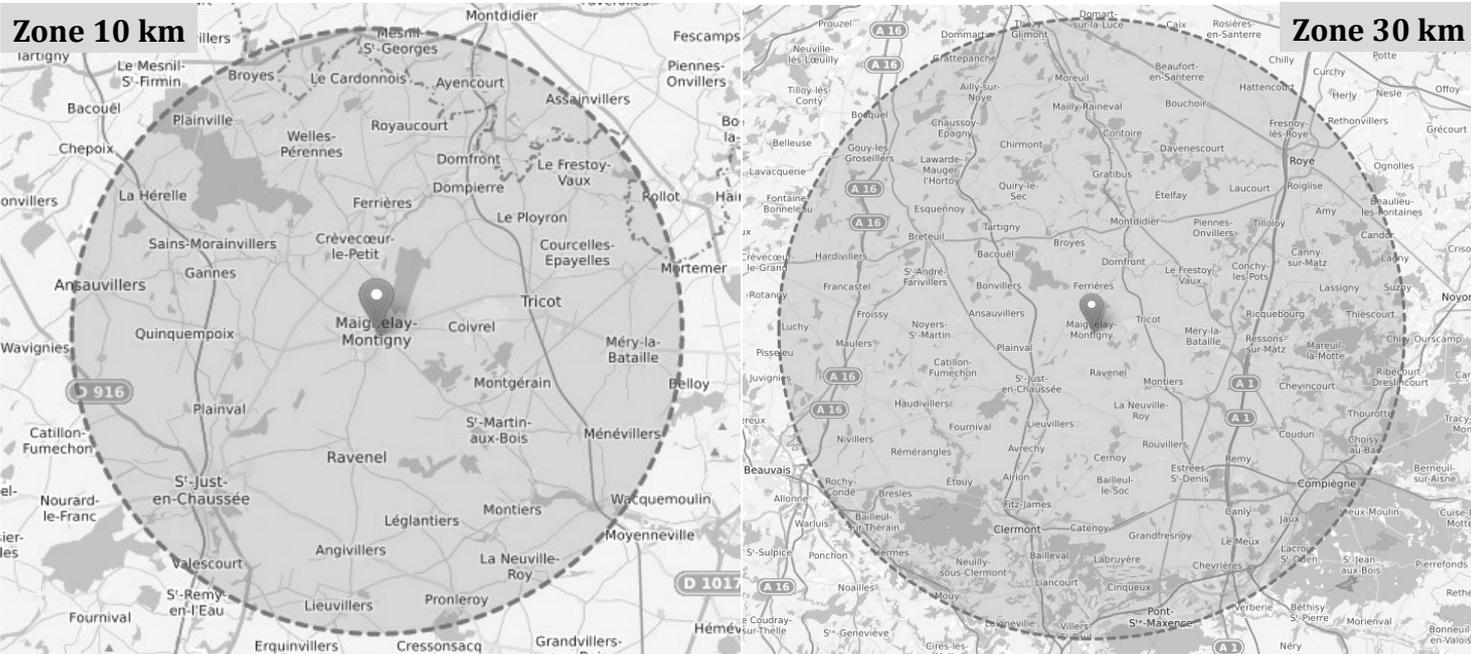


Depuis le 20 mars dernier, nous pouvons circuler dans des zones de 10 et de 30 km autour de notre domicile. Vous vous demandez peut être ce que représentent les zones de 10 ou 30 km autour de Maignelay-Montigny à vol d'oiseau ! Voici les cartes avec les zones concernées issues du site cascoronavirus.fr

→ Dans un rayon de 10 km, un justificatif de domicile ou une pièce d'identité est suffisant.

→ Dans un rayon de 30 km, vous devez remplir une attestation dérogatoire (pour des achats de 1ere nécessité ou retraits de commandes par exemple).

Les attestations sont disponibles sur le site de la commune et sur celui du ministère de l'Intérieur. N'oubliez pas que vous pouvez utiliser la version numérique sur votre téléphone !



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
Pour les personnes résidant dans les départements soumis
à des mesures renforcées (entre 6 h et 19 h)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Les déplacements sont autorisés sous réserve de justifier de l'un des motifs prévus dans la présente attestation.

Dans un rayon de 10 km autour du lieu de résidence, les déplacements correspondants peuvent se faire sans attestation sous réserve de pouvoir présenter un justificatif de domicile. Pour les déplacements à l'extérieur des limites du département de résidence, ils ne sont possibles que pour les seuls motifs impérieux mentionnés aux 6 à 12 de la présente attestation.

Ces motifs autorisent également les personnes résidant hors des départements soumis à des mesures renforcées à se rendre dans les départements concernés par ces mesures.

Je soussigné(e),

Mme/M. : _____

Né(e) le : _____, à : _____

Demeurant : _____

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Déplacements dans la limite de 10 kilomètres de son domicile :

- 1. Activité physique et promenade**
Déplacements liés soit à la promenade, soit à l'activité physique individuelle des personnes.
Attestation à remplir seulement à défaut de pouvoir présenter un justificatif de domicile ;

Déplacements au sein du département de résidence :

Note : Pour les personnes résidant aux frontières d'un département, une tolérance de 30 kms au-delà du département est acceptée.

- 2. Achats**
Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ou des retraits de commandes ;
- 3. Accompagnement des enfants à l'école**
Déplacements pour emmener et aller chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires ;

- 4. Etablissement culturel ou lieu de culte**
Déplacements pour se rendre dans un établissement culturel (bibliothèques et médiathèques) ou un lieu de culte ;
- 5. Démarches administratives ou juridiques**
Déplacements pour se rendre dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

Déplacements sans limitation de distance :

- 6. Activité professionnelle, enseignement et formation, mission d'intérêt général**
Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, livraisons à domicile, déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, déplacements liés à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;
- 7. Santé (consultations et soins)**
Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;
- 8. Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants**
Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;
- 9. Situation de handicap**
Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;
- 10. Convocation judiciaire ou administrative**
Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;
- 11. Déménagement**
Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés ;
- 12. Déplacement de transit vers les gares et les aéroports**

Fait à : _____

Le : _____, à : _____

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature : _____



Les travaux du mois d'avril

Pour les plantes de la famille des cucurbitacées, il y a une erreur assez courante que certains font, celle de commencer les semis trop tôt. Conséquence, la plante va attendre son repiquage en pleine terre et de part cette attente, elle risque de mal repartir au moment de la plantation. Afin de réaliser correctement vos semis de courges, courgettes, concombres, ... vous avez deux possibilités :



- *la première* : Réaliser vos semis dans des godets en intérieur en comptant seulement 10 - 15 jours entre le moment du semis et celui de la plantation

- *la seconde* : Réaliser vos semis directement en pleine terre, éventuellement en poquet (cela consiste à placer 2 - 3 graines maximum dans un même contenant afin d'augmenter vos chances de germination) et ceci une petite quinzaine de jours avant la date de plantation prévue

Du côté des semis en intérieur : Courges, Courgettes, Melons, Céleris raves, Concombre, Oignons, Tomates, Poireaux, Choux fleurs, Laitues, Aubergines, Poivrons, Piments, Pastèques, Céleris branches, Choux frisés, Cornichons, Fenouil, Mais doux, Rhubarbe, Tétragone

Du côté des semis en pleine terre et sous abris : Choux fleurs, Laitues, Radis, Carottes, Poireaux, Betteraves, Panais, Navets, Pois, Haricots, Fèves, Anserine Bon Henri, Arroche, Brocolis, Choux de Bruxelles, Choux raves, Choux pommés, Cres-

son, Epinards, Oignons blancs, Patience, Poirée, Cardon, Concombres, Cornichons, Mâche, Pourpier, Roquette

Du côté des aromates : Au cours de ce mois d'avril, c'est la période idéale pour les aromates, vous pouvez y aller sans problème. Ciboulette, Persils, Thym...

Du côté des fleurs : Exactement comme le mois précédent, vous pouvez semer du souci, des œillets d'inde, des pois de senteurs...

Toutes ces fleurs qui font partie des annuelles ; les bulbes type bégonia, dahlia, lys, glaïeuls...

Du côté des plantations : Les aromates, Artichauts, Fraisiers, Brocolis, choux raves, choux fleurs, Crosnes du Japon, Echalottes, Oca du Pérou, Oignons, Pomme de terre, Rhubarbe, Salades, Topinambours, Lianes Fruitières

Du côté des entretiens / choses à faire :

Aérer la terre, Butter les asperges, Butter les pommes de terre (pour ceux qui on déjà commencé pour obtenir des récoltes nouvelles), Incorporer le compost, Semer des engrais verts (phacélie et/ou moutarde), Renouveler le paillis autour des vivaces, Retirer les voiles de forçage si les gelées ne sont plus à craindre, Tailler les fruitiers à noyaux et les petits fruitiers, diviser les aromatiques



Pour en savoir plus :

- courriel : jfstjustplateaupicard@laposte.net

- Page Facebook :

[JardinsFamiliauxdelOiseSectionStJust.PlateauPicard](https://www.facebook.com/JardinsFamiliauxdelOiseSectionStJust.PlateauPicard)

La devinette du mois • Connaissez-vous cette plante ?

Espèce de plantes herbacées aux tiges rampantes, à la fois considérée comme une adventice, mais également cultivée pour l'alimentation et utilisée en phytothérapie, se resème spontanément et un seul plant peut donner jusqu'à 3 récoltes dans l'année.



Récoltez en prélevant la tige mais pensez à ne pas couper trop court pour favoriser la repousse. Préférez la récolte de jeunes pousses, les feuilles sont meilleures.

Consommez les feuilles crues en salade, ou cuites

comme celles de l'épinard et de l'oseille. On peut également en faire un potage à la manière du cresson (de fontaine ou bien encore le cresson de jardin). Enfin pour les amateurs, ses tiges coupées en morceaux peuvent être mises au vinaigre et utilisées comme des cornichons.



Réponse du Flash précédent : La chrysope, une jolie demoiselle aux yeux d'or, auxiliaire du jardinier

■ **ENSEMBLE & SOLIDAIRES UNRPA**

Ensemble & Solidaires UNRPA organise le vendredi 9 avril de 14h à 18h30 à la salle du Marmouset (port du masque obligatoire) :

La distribution des colis

Le renouvellement des adhésions à l'association (19 Euros)

Le renouvellement des adhésions à la mutuelle CCMO

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme Anne-Marie Claerebout, Présidente au 06 64 43 09 15

🍷 Recettes proposées par l'association Le Goût des Autres 🍷

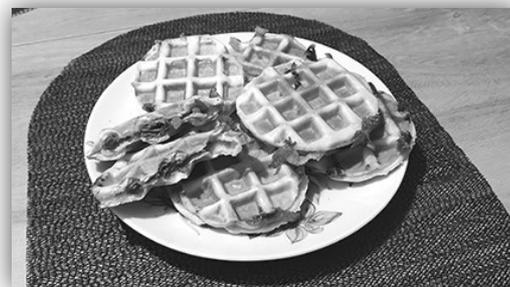
« Pizza gaufre »

Ingrédients :

- 1 pâte à pizza
- sauce pour pizza
- jambon
- fromage râpé

Préparation :

- couper en dés le jambon
- à l'aide d'un emporte-pièce rond, découper des cercles de pâte à pizza
- dans le gaufrier, déposer un cercle de pâte dans chaque empreinte
- ajouter une cuillère à soupe de tomate
- ajouter quelques dés de jambon et du fromage râpé
- refermer avec un second cercle de pâte
- fermer le gaufrier et faire cuire 5 minutes



Atelier enfants !

« Glace au petit suisse »

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- petits suisses
- sucre à votre goût
- confiture ou fruit de votre choix (framboise, fraise, banane...)

Préparation :

- démouler les petits suisses dans un grand bol
- verser le sucre et mélanger bien
- Ajouter l'ingrédient de son choix et mélanger à nouveau, en écrasant un peu les fruits
- Mettre la préparation dans les pots des petits suisses
- Planter un bâtonnet en bois dans chaque pot et mettre au congélateur



Bonne dégustation !

✎ **MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur le Maire assure une permanence tous les jours de la semaine sur rendez-vous. ☎ 03 44 51 14 01

✎ **1^{er} ADJOINT**

M. Gilles LEGUEN assure sa permanence "logements" les vendredis de 17 h 30 à 18 h 30 et reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

✎ **3^{ème} ADJOINT**

M. Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, chargé de l'urbanisme et des travaux reçoit sur rendez-vous ☎ 03 44 51 14 01

✎ **MISSION LOCALE**

Permanences sur rendez-vous les 20 et 27 avril ☎ 03 44 78 72 00

✎ **AITT**

Permanence le 2^{ème} lundi du mois de 14h à 16h30 sur rendez-vous. ☎ 0344 78 46 98

✎ **GENDARMERIE**

11 rue de Saint Just ☎ 03 44 51 55 17 • Urgences : 17

✎ **CENTRE DE SECOURS**

Pour toute urgence, n'hésitez pas à composer le 18. La rapidité et l'exactitude des renseignements fournis lors de l'appel contribuent à l'efficacité des secours.

✎ **CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'OISE** (pas de permanence en Mairie)

☎ 0810 25 62 10 (non surtaxé). Pour les permanences à Saint Just, contacter la Mairie ☎ 03 44 19 29 29

✎ **CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT**

La permanence est suspendue pendant le confinement
Pour toutes questions ☎ 03 44 77 38 60

✎ **CONCILIATEUR DE JUSTICE**

Prendre contact avec le Tribunal de Grande Instance de Beauvais ☎ 03 44 79 60 60

✎ **MEDECINS**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 14 16

Pour connaître le nom du médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez contacter le 15. La personne vous donnera le numéro à appeler.

✎ **CABINET D'INFIRMIÈRES**

2 rue François Mitterrand ☎ 03 44 51 24 94

✎ **PHARMACIENS**

- Dimanches, jours fériés et changements en semaine : **pharmacie de garde 24h/24** ☎ 3237 (0,34 € / mn depuis un fixe)

- Se rendre à la pharmacie de Maignelay-Montigny

✎ **AMBULANCE**

15 bis rue du 8 mai ☎ 03 44 51 44 20

✎ **MASSEURS KINESITHERAPEUTES**

- M. Camille Faubert

7 rue des Vignes - ZA Est ☎ 03 44 51 15 39

- M. Pascal Riem

33 rue du Général Leclerc ☎ 03 44 51 15 11

✎ **CABINET VETERINAIRE**

17 rue de la Gare ☎ 03 44 50 03 36

lundis, mardis, mercredis et vendredis, de 9 heures à 11h30 sur rendez-vous et de 12h30 à 18h30 en consultation libre (jusqu'à 16h45 les mercredis)

✎ **DIÉTÉTICIENNE**

Depuis le 1^{er} janvier : 15 bis rue Théophile Havy à 60190 Estrées-Saint-Denis

☎ 07 86 78 66 21

✎ **SOPHROLOGUE**

Mme Séverine Grévin - Bulle d'O

5 rue Georges Normand ☎ 07 69 88 93 35

✎ **HALTE GARDERIE**

(rue François Mitterrand face au gymnase)

du lundi au vendredi de 08h à 18h

Service Petite enfance (Saint Just) ☎ 03 44 78 09 06

Halte garderie (Maignelay-Montigny) ☎ 03 44 51 78 30

✎ **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES**

(rue François Mitterrand face au gymnase)

Uniquement sur rendez-vous les lundis de 9 h à 16 h et mardis de 9 h à 18 h

☎ 03 44 78 09 06 pour prendre rendez-vous ou obtenir des informations

✎ **TAXIS**

⇨ ALLO TAXI DE LANEUVILLE ROY

Mme Sylvie Delique

30 rue Marceau Objois ☎ 03 44 51 73 25

⇨ ALLO TAXI LOMBARD

M. Frédéric Lombard 4 rue Georges Normand

☎ 03 44 51 25 94 / 06 85 56 01 14

⇨ AMBULANCES MAIGNELAY

15 bis rue du 8 Mai ☎ 03 44 51 44 20

■ **RECENSEMENT**

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en 2005 (16 ans) doivent se faire recenser à leur date d'anniversaire. *Se présenter au secrétariat de Mairie avec le livret de famille.*

LES VISAGES
DE NOS RUES

N°22 / rue Georges Normand



Georges Normand (1884 - 1966) est le donateur du terrain où se trouve le stade qui porte son nom.

